

Rédiger un bilan de son projet, pour les bailleurs et pour son association

L'expérience des porteurs de projets est riche et permet, quand elle est bien racontée, de renforcer les projets et les motivations.

La rédaction d'un bilan de son projet est obligatoire dans le cadre d'une subvention reçue (contrat avec l'institution et les contribuables). C'est aussi le meilleur outil pour échanger les bonnes pratiques et valoriser son projet auprès de différents partenaires et adhérents.

Cette journée s'adresse aux porteurs de projets **ayant déjà réalisé leur projet**.

PUBLIC

Acteurs locaux de la solidarité internationale

OBJECTIFS DE FORMATION

- Comprendre l'intérêt d'un bilan d'actions.
- Maîtriser les enjeux des demandes des bailleurs de fonds.
- Préparer l'écriture du bilan dans les phases de conception et de réalisation du projet.

OPTIONS PEDAGOGIQUES

Chacune des soirées comportera des moments :

- D'apports théoriques
- D'analyse des concepts et des représentations de chacun
- De mise en pratique

PROGRAMME

- **Tour de table**
 - Présenter son projet en quelques mots
 - Analyse des termes utilisés
 - **Les différentes possibilités d'utilisation d'un même bilan**
 - Les différentes cibles
 - Rendre compte au bailleur de la subvention reçue
 - Informer ses adhérents
 - Présenter des résultats au public
 - Avoir un document de valorisation de son association
 - Faciliter le suivi du projet
 - Rendre possible la concertation
- Bilan, contrôle, évaluation, capitalisation : Quelles informations pour quelles utilisations ?
- **Les outils pour faciliter la rédaction**
 - Les informations à rechercher et leur mise en forme
 - L'utilisation des informations du dossier de demande de subvention
 - Le bilan comptable : Comment présenter les comptes financiers de son projet ? Avec quels documents financiers ?
 - **Exercices à partir des travaux des participants**
 - A partir des informations de la formation, élaborer les principales idées et questions qui constitueront le bilan du dernier projet de l'association. (Pour cela, il est conseillé d'amener les dossiers de demande de subvention déposés l'année passée).

Animation :

Agence
COOP DEC Conseil

Dates :

Les mardis 2 et 23
avril 2013

Horaires :

18h30 – 21h30